



édition 2011  
guide

**petite  
DEFI**  
enfance

Ville de Rouen



L'augmentation du nombre de places et la qualité d'accueil des enfants en crèche sont nos priorités en matière de politique en direction de la petite enfance. Nous avons le souci de répondre aux besoins des familles par une augmentation du nombre de places de crèches et par un accompagnement financier constant en direction des crèches associatives. 77 places vont ainsi être créées entre 2008 et 2014. En outre, nous souhaitons apporter une attention particulière à la qualité de l'accueil des plus jeunes, à travers le maintien de la qualification des professionnels, la prise en compte de la diversité culturelle des familles, l'accompagnement à la parentalité, l'augmentation du budget alimentation ou encore la réactualisation du travail en réseau entre les professionnels des différentes structures d'accueil de la petite enfance. Vous retrouverez dans ce guide de la petite enfance 2011 toutes les informations pratiques dont vous avez besoin concernant les différents modes d'accueil de la petite enfance, les démarches d'inscription ou encore les coûts, déductions et prestations. En souhaitant pour vos enfants le meilleur départ dans la vie !

Valérie Fourneyron,  
Députée Maire de Rouen

## Sommaire

**Les modes d'accueil de la petite enfance** p. 4  
l'accueil collectif ..... p. 4  
l'accueil familial ..... p. 5  
le lieu d'accueil parents enfants ..... p. 6

**Quelques sites pour vous aider dans vos démarches** ..... p. 7

**Les démarches d'inscription** p. 8  
Quels sont vos interlocuteurs ? ..... p. 8  
L'inscription ..... p. 8  
L'attribution des places de crèches ..... p. 10

**Les coûts, déductions et prestations** ..... p. 11

**L'entrée à l'école ou l'accueil de loisirs maternel** ..... p. 14

**L'enfance et le handicap** ..... p. 17

**Les établissements d'accueil de la petite enfance** ..... p. 19



# Les modes d'accueil de la petite enfance

**Vous cherchez un lieu d'accueil pour votre enfant : crèche collective, halte-garderie, crèche familiale, assistant(e) maternel(le) : nous vous proposons de les découvrir avant de faire votre choix.**

« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. » (décret n° 2010-613 du 7 juin 2010, article R.2324-17). La prise en charge des enfants est assurée par une équipe pluridisciplinaire, composée notamment d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et dirigée par une puéricultrice, ou, pour les structures de 40 places au plus, un éducateur de jeunes enfants. La collaboration d'un médecin, rattaché à ces structures, est obligatoire. Ces établissements peuvent être gérés par une collectivité territoriale (commune ou département), par une association loi 1901, ou par d'autres organismes tels que les Caisses d'Allocations Familiales, les organismes privés à but non lucratif, les comités d'entreprises...

Ils se répartissent en deux catégories selon le type d'accueil proposé : l'accueil collectif et l'accueil familial.

## L'accueil collectif

Votre enfant est accueilli dans des locaux adaptés à chaque tranche d'âge, par des professionnels de la petite enfance. Ces structures garantissent une attention, des soins, des activités d'éveil dans le respect du rythme et du développement de chaque enfant.

**Les professionnels de la petite enfance exerçant dans les structures municipales :**

- L'adjoint(e) technique
- L'auxiliaire de puériculture
- L'éducateur(trice) de jeunes enfants
- Le puériculteur(trice)
- Le psychologue
- Le médecin de crèche
- L'aide médico-psychologique
- L'assistant(e) maternel(le)
- L'infirmier(ère)

**Accueil régulier ou « crèche collective »**

La crèche collective, quelque soit son mode de gestion, est conçue et



Les crèches collectives municipales sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

aménagée pour recevoir des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans de façon régulière.

Le rythme est prévu et organisé avec les parents sous la forme d'un contrat d'accueil.

Des places d'accueil d'urgence et d'accueil dit « social » conventionnées avec le Département et la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen sont réservées dans les différentes structures.

La crèche parentale est gérée par les parents eux-mêmes : regroupés en association, ils s'occupent à tour de rôle des enfants de moins de trois ans, avec l'appui de professionnels de la petite enfance. Cette structure est généralement de petite taille.

## Accueil occasionnel

Les haltes-garderies accueillent des enfants de moins de six ans. L'enfant est inscrit dans la structure et peut être accueilli de façon ponctuelle selon un rythme non prévisible, avec ou sans réservation.

## Le multi-accueil

Les établissements multi-accueil proposent au sein d'une même structure, différentes combinaisons des modes d'accueil cités ci-dessus : des places d'accueil régulier (type crèche), d'accueil occasionnel (type halte-garderie) ou polyvalent.

## L'accueil familial

Votre enfant est accueilli au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) par les services de P.M.I. du Département. Il (Elle) peut recevoir chez lui (elle) un ou plusieurs enfants. Il (Elle) peut exercer son métier de deux façons :

# Les modes d'accueil de la petite enfance

## • l'assistant(e) maternel(le) en crèche familiale

Il (elle) est salarié(e) de la Ville de Rouen et travaille au sein d'une crèche familiale dans laquelle il (elle) prend part à de nombreuses activités. En effet, une éducatrice de jeunes enfants prépare et anime tous les jours des ateliers d'éveil à destination des enfants et de leurs assistant(e)s maternel(le)s. Des sorties sont également organisées tout au long de l'année. Enfin, la directrice ou son adjointe (puéricultrice, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants) effectue un suivi régulier des enfants au domicile afin de soutenir ces professionnel(le)s dans leur pratique quotidienne.

## • L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e)

Il (elle) exerce à son domicile et vous êtes alors son employeur. Il (elle) peut se faire aider par le Relais assistant(e)s maternel(le)s de son secteur. Ce service (RPAM) a pour missions d'accueillir parents et assistant(e)s maternel(le)s, d'aider les parents dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e). Il s'adresse tout autant aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s dans ses missions d'information, de conseil, d'orientation et de média-

tion. Il a également un rôle important dans la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s qui se traduit par l'organisation par l'animateur de réunions à thèmes et d'ateliers d'éveil à destination des enfants accueillis chez ces professionnel(le)s indépendant(e)s.

## • La garde à domicile

Certains organismes (associations ou privés) proposent aux familles des professionnelles salariées pour garder leur(s) enfant(s) à domicile moyennant une tarification et l'application d'une convention collective spécifiques.

## Le Lieu d'Accueil Parents Enfants

Espace d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité ouvert aux parents et à leurs enfants de moins de 4 ans, le LAPE est aussi un espace où les familles peuvent trouver des renseignements, où le lien social et familial est favorisé. C'est également un espace de jeux et de socialisation pour l'enfant. Des groupes d'échanges et de discussion peuvent être proposés.



# Quelques sites pour vous aider dans vos démarches...

Plus d'info ? Pour compléter les indications fournies dans ce guide, nous vous invitons à surfer sur les sites internet de nos partenaires officiels.

## [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr)

le site de la Ville de Rouen : « vos services en ligne », rubrique « familles ».

« De la naissance d'un enfant et pendant sa croissance, la Ville accompagne les familles. A travers les actions de la Direction des Temps de l'Enfant, la Mairie de Rouen, avec le soutien de plusieurs partenaires, développe un réseau de crèches et de haltes-garderies, soutient et accompagne certaines activités sportives et propose des outils utiles au développement artistique et culturel. »

Vous trouverez de nombreuses informations concernant la grossesse et la naissance du bébé, le développement de l'enfant, des idées d'activités d'éveil et de loisirs, les crèches et haltes-garderies....



## [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

le site de la Caisse d'Allocations Familiales

## [www.cg76.fr](http://www.cg76.fr)

le site du Département de Seine Maritime.

rubrique « familles » Vous pouvez consulter en ligne la brochure « Bien grandir en Seine Maritime »



# Les démarches d'inscription

Pour inscrire votre enfant ? Rendez-vous à l'accueil multiservices de l'Hôtel de Ville, dans les mairies de proximité ou encore directement en crèche municipale.

## Quels sont vos interlocuteurs ?

### Accueil « multiservices » de la Direction des Temps de l'Enfant

Situé au rez de chaussée de l'Hôtel de Ville

Place du Général de Gaulle  
76037 ROUEN CEDEX 1  
Tél : 02 76 08 90 44  
Fax : 02 35 08 69 14

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi  
de 8h45 à 16h45

### Direction des Temps de l'Enfant

Service de la Petite Enfance  
Hôtel de Ville 1<sup>er</sup> étage  
du bât. Bourg-l'Abbé

Place du Général de Gaulle  
76037 ROUEN CEDEX 1  
Tél : 02 35 08 86 50

## L'inscription

### Dans les crèches municipales

Pour pré inscrire un enfant dans une crèche municipale, il suffit de retirer le document « inscription en crèche » dans un des établissements suivants :

- Accueil « multiservices » de l'Hôtel de Ville
- Mairies annexes
- Crèches municipales

Ce document est à renseigner le plus précisément possible et à transmettre à la Direction des Temps de l'Enfant, service de la Petite Enfance.

La demande de pré inscription peut être faite à partir du 3<sup>e</sup> mois de gros-



La demande de pré-inscription peut être faite à partir du troisième mois de grossesse

sse et confirmée à la Direction des Temps de l'Enfant, service de la Petite Enfance dans un délai de 2 semaines après la naissance de l'enfant, par la transmission d'un acte de naissance.

L'antériorité de la demande est prise en compte à partir de la date inscrite par les parents sur la feuille de pré inscription.

Les demandes d'accueil en urgence sont à formuler auprès de la Direction des Temps de l'Enfant, service de la Petite Enfance.

### Dans les haltes-garderies municipales

Les inscriptions pour l'accueil occasionnel se font directement auprès de la structure concernée.

### Dans les crèches et haltes-garderies non municipales

Pour les crèches et haltes garderies non municipales, il suffit de se rendre directement dans l'établissement de votre choix.



## Les démarches d'inscription



gement de fonctionnement. Ces critères sont les suivants :

- 1 - Domiciliation de la famille sur Rouen.
- 2 - Une priorité sera donnée aux familles justifiant d'une activité professionnelle, ou d'une formation. Une attention particulière sera apportée aux familles mono parentales à la recherche d'un emploi.
- 3 - Antériorité de la demande.

### Combien de places de crèche à Rouen ?

298 en crèche collective  
 109 en crèche familiale  
 56 en halte-garderie  
 258 en crèche associative  
 15 en garde occasionnelle  
 soit 77 places de plus depuis 2008

### Combien de crèches ?

25 établissements

### Quels projets ?

Une crèche à Pélissier : 60 places

La reconstruction de la crèche Rose des Vents : + 10 places

### Trouver un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) :

Pour obtenir la liste des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s, il suffit de prendre contact avec le Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s de votre secteur.

### L'attribution des places de crèches

La Commission d'Attribution des places se réunit tous les deux mois et établit la liste des admissions prévues à M+2 et M+3, en fonction des places disponibles dans les crèches et des critères définis dans son règlement de fonctionnement.



## Les coûts, déductions et prestations

Inscrire son enfant en crèche ou en halte-garderie, cela a un coût. Ci-dessous, quelques éléments pour calculer votre participation financière.

### Les coûts en crèches et haltes-garderies municipales

La Caisse d'Allocations Familiales de Rouen participe financièrement au fonctionnement des établissements

d'accueil de la petite enfance. La participation financière des familles est calculée selon le barème C.N.A.F. Celui-ci est basé sur un taux d'effort horaire, appliqué au revenu mensuel, variable selon la composition de la famille.

### Barème du taux d'effort horaire

Famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire familles rouennaises	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%
Crèches collectives et haltes-garderies				
Taux horaire familles rouennaises	0,05%	0,04%	0,03%	0,02%
Crèches familiales				

Le taux s'applique dans la limite d'un plancher et un plafond définis par la C.N.A.F. revalorisés au 1er janvier de chaque année. Les ressources prises en compte sont celles retenues par la C.A.F. ou à défaut sur l'avis d'imposition. Il s'agit des ressources nettes des familles, hors prestations familiales et avant abat-

tements. Pour les familles allocataires, les revenus pris en compte sont ceux qui figurent dans le site « CAF-PRO », mis à disposition par la C.A.F., au moment de l'entrée et à chaque révision de tarif.

### Exemple :

Pour les haltes-garderies et crèches collectives municipales; calcul de ta-





# L'entrée à l'école ou à l'accueil de loisirs maternel

Que fera votre enfant après la crèche ? C'est une question à laquelle vous devez penser en amont.

## S'inscrire à l'école

L'inscription en milieu scolaire a lieu chaque année à partir du mois de mars et nécessite deux démarches :

### Première démarche

Les inscriptions se font à l'Hôtel de Ville ou dans les Mairies annexes. L'école d'affectation sera définie en fonction du lieu où vous habitez.

Pièces à présenter :

- livret de famille et justificatif fixant le domicile de l'enfant (divorce, séparation) s'il y a lieu, en l'absence de jugement, une autorisation écrite de l'autre parent est indispensable,



- le dernier avis de taxe d'habitation ou contrat de location ou de vente, en cas de déménagement récent.

### Deuxième démarche

Présentez-vous à l'école aux jours et heures fixés par la directrice ou le directeur, affichés à la porte de l'école.

Pièces à présenter :

- fiche de pré inscription délivrée par la Mairie,
- livret de famille,
- carnet de santé ou certificats de vaccinations,
- certificat de radiation délivré par l'école anciennement fréquentée dans le cas où l'enfant a déjà été scolarisé,
- certificat médical attestant de l'aptitude à la scolarisation.

Pour tout renseignement lié aux inscriptions scolaires, veuillez contacter la Direction des Temps de l'Enfant au numéro suivant : 02 76 08 90 44

ou  
Accueil « multiservices »  
de la Direction des Temps de l'Enfant



Les accueils ou centres de loisirs maternels municipaux peuvent accueillir les enfants âgés de 3 à 6 ans

Hôtel de Ville  
Place du Général de Gaulle  
76037 ROUEN CEDEX 1

Tél : 02 35 08 86 08  
Fax : 02 35 08 69 14

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi  
de 8h45 à 16h45.

## S'inscrire dans un accueil de loisirs maternel

Ils sont ouverts de 8h30 à 18h les mercredis (sauf le centre de loisirs Achille Lefort) et pendant les vacances scolaires, sauf congés de fin d'année (possibilité d'accueil en demi-journée).

Les enfants peuvent être amenés au centre le matin entre 8h30 et 9h et repris le soir entre 17h et 18h.

Des ramassages en bus sont également possibles (détails lors des inscriptions).



# L'entrée à l'école ou à l'accueil de loisirs maternel

## Centre de loisirs le Petit Prince

Rue des Petites Eaux du Robec  
76000 Rouen

Tél : 02 35 70 58 42

Ouverture les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Inscriptions obligatoires\* : permanence tous les mardis en période scolaire de 12h à 18h, au centre le Petit Prince et au centre François Salomon (rue Le Verrier).

## Centre de loisirs l'Île des Loisirs

Avenue Jacques Chastellain  
76000 Rouen

Tél : 02 35 71 54 61

Ouverture les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Inscriptions obligatoires\* : permanence tous les mardis en période scolaire de 12h à 18h, au centre l'Île des Loisirs.

## Centre de loisirs Achille Lefort

97 rue du Renard  
76000 Rouen

Tél : 02 35 88 76 14

Ouverture pendant les vacances scolaires.

Inscriptions obligatoires\* : permanence tous les mardis en période scolaire de 12h à 18h, au centre l'Île des Loisirs et au centre Mustel (Maison de quartier ouest, 47 rue Mustel).

### \* Pièces à apporter lors de l'inscription

- justificatif du domicile,
- justificatif du tarif de cantine ou l'avis d'imposition de la famille,
- le carnet de santé.

(Pour les non rouennais : certificat de scolarité dans un établissement rouennais)

Le paiement est obligatoire lors des inscriptions (possibilité également de règlement par bons vacances CAF, chèques vacances ou CESU). Les tarifs comprennent tous les transports, activités et repas de la journée.

### Quelles activités ?

**Journées exceptionnelles**  
spectacle enfants et animateurs, grands jeux, spectacles, baignade...

**Activités manuelles**  
construction de jeu de société / jouets

**Motricité**  
grimper, sauter, ramper, glisser

**Spectacle et expression**  
éveil corporel, danse, conte, théâtre

**Cuisine**  
confection de repas et de goûter

**Sport**  
piscine, patinoire, aquapark, lutte, athlétisme



# Enfance et Handicap

**La bonne intégration sociale des enfants présentant un handicap est une préoccupation citoyenne fondamentale au sein des services de la Ville de Rouen.**

Rouen, signataire de la charte Ville Handicap, apporte un soin particulier à cette cause, à travers la mise aux normes d'accessibilité des établissements publics et la réalisation d'aménagements adaptés.

La qualité du dépistage et la précocité du diagnostic sont déterminantes pour prévenir le handicap ou en assurer une prise en charge optimale. Les médecins généralistes et spécialistes (pédiatres), mais aussi les professionnels de la petite enfance dans les crèches, haltes-garderies, écoles ou PMI (Protection maternelle et infantile) jouent par conséquent un rôle essentiel.



© DR

Les enfants porteurs d'une maladie chronique ou présentant un handicap, peuvent être accueillis dans des lieux qui favorisent leur intégration :

- **En crèche** : toutes les crèches sont susceptibles de les accueillir, mais des projets spécifiques ont été mis en place par les crèches l'Île aux Trésors, Terre des enfants et Graffiti's.
- **À l'école** : un accueil dans les écoles maternelles est possible sous certaines conditions, avec un temps aménagé et avec un «contrat d'intégration» (rens : 02 35 08 86 72).

## La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un véritable centre de ressources en matière de handicap, à la tête d'un réseau départemental de services destinés aux personnes handicapées et à leur famille. Accueillir, informer, conseiller, évaluer, orienter et accompagner... Ce «guichet unique» permet aux personnes handicapées et à leur famille de connaître leurs droits, de conduire l'essen-

## Enfance et Handicap



tiel de leurs démarches et d'obtenir tous les conseils et renseignements utiles pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de vie. Une équipe pluridisciplinaire se charge, quant à elle, d'évaluer les besoins de la personne handicapée en établissant un plan personnalisé de compensation tenant compte de ses souhaits et préférences. Elle présente ensuite ses préconisations à la Commission des droits et de l'autonomie.

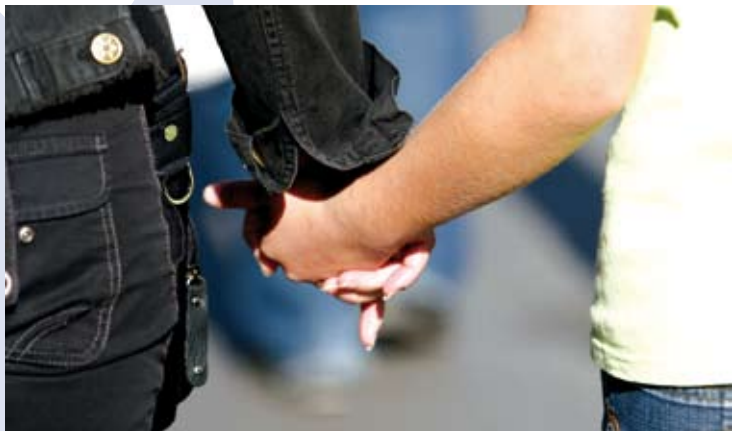
### MDPH 76

20 place Henri Gadeau de Kerville  
76100 ROUEN  
N° indigo : 0 825 076 776  
Fax : 02 35 62 85 58  
mdph@cg76.fr  
www.seinemaritime.net/handicap

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Un interprète en langue des signes française assure une permanence, sans rendez-vous, dans les locaux de la M.D.P.H. à ROUEN, environ 2 fois par mois.

Pour tout complément d'informations sur les établissements accueillant des enfants présentant un handicap, se reporter au livret édité par le Département de Seine Maritime « Bien grandir en Seine Maritime » ou directement sur leur site.



© DR



## Les établissements d'accueil de la petite enfance

Découvrez dans ce chapitre les différents établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Rouen. Situez-les sur le territoire à l'aide de la carte positionnée en page 24.

### Les structures municipales

#### Les crèches collectives

**1 Pierre de Lune**  
26 rue des Capucins  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 70 01 36

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

**Capacité d'accueil :** 130 places réparties en 7 sections qui harmonisent leurs pratiques autour d'un projet commun tout en laissant place à la créativité des professionnelles pour le plus grand plaisir des enfants.

**2 Terre Adélie**  
20 rue Dumont-d'Urville  
76000 ROUEN  
Tél : 02 32 10 88 04

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

**Capacité d'accueil :** La crèche Terre Adélie a une capacité de 40 places et est organisée en trois sections : « Praline » pour les enfants de 2 ans et plus, « Vanille » pour les enfants de 1 à 2 ans et « Cannelle » pour les

enfants de moins d'un an. Située au cœur du quartier Pasteur, ses locaux sont colorés, spacieux et lumineux, avec cour et jardin extérieur. Une équipe de 14 professionnelles répond aux besoins des enfants et de leur famille suivant un projet éducatif adapté à l'accueil du jeune enfant.»

**3 Les Cigognes**  
14 place des Faienciers  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 63 30 09

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

**Capacité d'accueil :** 8 places  
Intégré à un groupe d'âges mixtes, votre enfant est accueilli par une équipe dynamique, à l'écoute et créative. Les expériences sont riches et les découvertes passionnantes pour nos explorateurs en herbe !



## Les établissements d'accueil de la petite enfance

### 4 Terre des Enfants (Voie lactée)

16 avenue de Grammont  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 63 65 61

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

**Capacité d'accueil :** Multi accueil de 35 places dont 2 places réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap et 1 place d'accueil social.

Le projet pédagogique s'oriente autour de l'accueil d'enfants et de familles d'origines culturelles variées et l'ouverture sur le quartier.

### 5 Pain d'épices

97 rue du Renard  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 71 83 31

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

**Capacité d'accueil :** Crèche de 10 places, située dans le parc Achille LEFORT.

Des professionnelles qualifiées accueillent vos enfants dans un espace spécialement aménagé pour leur permettre de jouer librement, développer leurs compétences et leur autonomie en toute sécurité. Des ateliers d'éveil culturel (musique, lecture ...) et des sorties (marché, Institut National de la Boulangerie, Musée...) leur sont proposées régulièrement.

### 6 L'île aux Trésors

196 rue Albert-Dupuis  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 61 74 97

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

**Capacité d'accueil :** 25 places dont 5 pour des enfants présentant un handicap.

Lieu de vie et d'éveil permettant aux enfants de se construire et de s'épanouir harmonieusement. Lieu de mixité où les besoins des petits sont pris en compte

### 7 Rose des Vents

8 rue Le Verrier  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 60 45 64

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

**Capacité d'accueil :** La crèche Rose des Vents est facile d'accès depuis l'ensemble de la Ville. Elle accueille 50 enfants, répartis sur 4 sections, ouvertes sur un jardin aménagé. Chaque enfant y est accueilli par une équipe de professionnelles de la Petite Enfance dont l'objectif commun est de veiller à l'épanouissement, en privilégiant le respect du rythme de l'enfant et son éveil culturel.

### 8 Graine de Vanille

30 rue Newton  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 60 99 85

**Horaires d'ouverture :** de 7h30 à 18h30.

**Capacité d'accueil :** La crèche Graine de vanille accueille 10 enfants en crèche

### Les crèches familiales

#### 9 Soleil Levant

24 rue des Capucins  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 71 23 85

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

- Visites régulières au domicile des assistantes maternelles par les encadrants
- Regroupement des assistantes maternelles 1 fois par semaine en atelier d'éveil dans les locaux de la crèche.
- Sorties collectives et animations internes et externes (spectacles, musées, psychomotricité)



Le territoire rouennais dispose de 25 crèches



# Les établissements d'accueil de la petite enfance

## 3 Les Cigognes

14 place des Faïenciers  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 63 30 09

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

**Capacité d'accueil :** 46 places

Votre enfant bénéficie d'un accueil familial (au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le)) et découvrir la vie en collectivité en participant aux ateliers d'éveil et sorties proposés à la crèche.

## 4 Terre des Enfants (Pluie d'étoiles)

16 avenue de Grammont  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 63 65 64

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

Accueil individualisé de l'enfant et de sa famille par l'assistant(e) maternel(e) et socialisation de l'enfant en douceur lors des ateliers d'éveil collectifs à la crèche, animés par un(e) éducateur(rice) de jeunes enfants.



Découvrir la vie en groupe, participer à des ateliers créatifs dans un espace aménagé, s'ouvrir au monde

## Les haltes-garderies

### 10 Les Explorateurs

rue François-Couperin  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 60 89 15

**Horaires d'ouverture :** 8h30 à 11h30 / 13h30 à 17h30 lundi, mardi, jeudi / 8h30 à 17h30 mercredi et vendredi (repas possible)

**Capacité d'accueil :** 12 places d'accueil occasionnel



En crèche, votre enfant fait l'apprentissage de la vie en groupe

(sorties : bibliothèque, motricité...) et partager avec mes parents les festivités des Explorateurs.

### 3 Les Cigognes

14 place des Faïenciers  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 63 30 09

**Horaires d'ouverture :** 14h à 18h

**Capacité d'accueil :** 4 places

Au contact d'autres enfants, votre petit fait l'expérience de la vie en groupe. Activités d'éveil, chansons et jeux sont au programme de l'après-midi.

### 5 Pain d'épices

97 rue du Renard  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 71 83 31

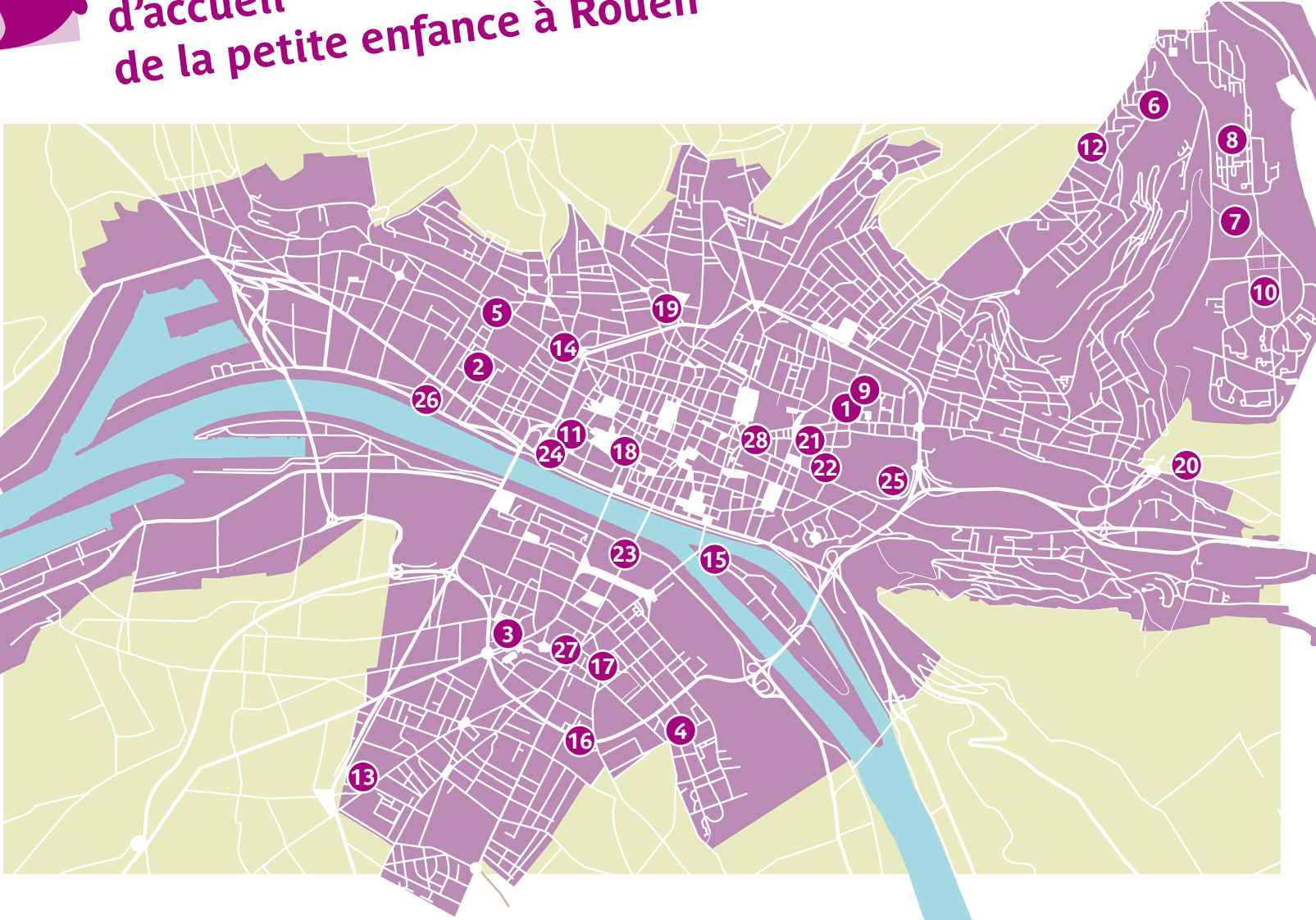
**Horaires d'ouverture :** 8h30 à 12h et 14h à 18h

**Capacité d'accueil :** 10 places de halte-garderie.

Les enfants de la halte-garderie sont accueillis avec les enfants de la crèche et participent aux mêmes ateliers et sorties.



# Les établissements d'accueil de la petite enfance à Rouen





# Les établissements d'accueil de la petite enfance

## 4 Terre des Enfants (Voie lactée)

16 avenue de Grammont  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 63 65 64

**Horaires d'ouverture :** 8h30 à 12h et 14h à 18h

**Capacité d'accueil :** 10 places de halte-garderie.

Possibilité de repas sur place sur réservation

## 6 L'île aux Trésors

196 rue Albert-Dupuis  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 61 74 97

**Horaires d'ouverture :** 8h30 à 12h et 14h à 18h

**Capacité d'accueil :** 10 places

Possibilité de repas sur place sur réservation



## 8 Graine de Vanille

30 rue Newton  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 60 99 85

**Horaires d'ouverture :** 8h30 à 12h et 14h à 18h sur réservation

**Capacité d'accueil :** 10 places

Il peut être proposé aux familles de réserver une journée continue par semaine, en fonction des places disponibles. Graine de Vanille est une structure d'accueil spacieuse où les enfants sont répartis sur 2 sections en fonction de leur âge et de leurs acquisitions.

## Le Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s

### 4 Terre des Enfants

16 avenue de Grammont  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 63 65 62

(Assistant(e)s maternel(els)  
du secteur rive gauche)

**Horaires d'accueil du public  
et permanences téléphoniques :**

Lundi de 14h à 17h  
Mardi de 9h à 12h30  
Jeudi de 9h à 12h30  
Vendredi de 14h à 17h

Les ateliers ont lieu tous les 15 jours pour chaque groupe d'assistant(e)s



Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr)

maternel(le)s. Des réunions d'informations auprès des futurs parents employeurs sont proposées tous les 15 jours (sur inscription).

## Le Lieu d'Accueil Parents Enfants

### 4 Terre des Enfants

16 avenue de Grammont  
76100 ROUEN

**Horaires d'ouverture :** mardis et jeudis de 14h à 18h - groupe d'échanges et de discussions le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 9h à 11h (sauf du-

rant les vacances scolaires)

Leur accès est gratuit, anonyme et sans inscription. Le temps de présence des parents est libre.

Le LAPE et les groupes d'échanges et de discussions sont animés par des professionnels de la petite enfance de la Ville de Rouen.



# Les établissements d'accueil de la petite enfance

## Les structures non municipales

### Les crèches collectives

#### 11 Baby Récré

5 rue Racine  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 70 99 06

#### 12 Etienne Pernet

59 rue des Canadiens  
76420 BIHOREL  
Tél : 02 35 60 35 26

#### 13 Graffiti's

10 rue E.-de-la-Quèrièrè  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 72 03 38

(1/3 des places réservées aux enfants présentant un handicap)

#### 14 Gribouille

46 rue Thomas-Dubosc  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 89 49 90

#### 15 Les Petits Matelots

CSF Île Lacroix  
66 avenue Jacques-Chastellain  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 70 05 82

#### 16 Jardin des Bisous

68 bd de l'Europe  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 72 10 45

#### 17 Jardin des Bisous II

13 rue Pavée  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 62 60 48

#### 18 Liberty Mini Club

76 rue aux Ours  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 70 20 64

#### 19 Liberty

8 rue Pouchet  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 88 92 88

#### 20 Crèche Parentale

ABC La Loupiote  
1 clos de l'Aulnay  
76160 DARNETAL  
Tél : 02 35 08 34 00



De 8h45 à 16h45, du lundi au vendredi,  
l'accueil multi-services de la Ville répond à vos questions

#### 21 Les P'tits Câlines

CAF de Rouen  
10 place Saint-Vivien  
76000 ROUEN  
Tél : 02 32 76 08 54

#### 22 Crèche du Centre Becquerel

Rue Mollien  
76000 ROUEN  
Tél : 02 32 08 22 08

#### 23 Croc'Bisous

Hôtel du Département  
2 rue Saint-Sever  
76100 ROUEN  
Tél : 02 32 18 97 90

#### 24 Ma Petit'Récré

4 rue de Fontenelle  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 08 98 86

#### 25 Crèche du C.H.U.

1 rue de Germont  
76000 ROUEN  
Tél : 02 32 88 68 23

#### 26 Port Liberty

34 Bd de Bois-Guilbert  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 63 06 81



# Les établissements d'accueil de la petite enfance

## Les haltes garderies

### 11 Baby Récré

5 rue Racine  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 70 99 06

### 12 Etienne Pernet

59 rue des Canadiens  
76420 BIHOREL  
Tél : 02 35 60 35 26

### 13 Graffiti's

10 rue E. de la Quèrièrè  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 72 03 38

### 14 Gribouille

46 rue Thomas-Dubosc  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 89 49 90

### 15 Les Petits Matelots

CSF Île Lacroix  
66 avenue Jacques-Chastellain  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 70 05 82

### 16 Jardin des Bisous

68 bd de l'Europe  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 72 10 45

### 18 Liberty Mini Club

76 rue aux Ours  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 70 20 64

### 21 Les P'tits Câlins

CAF de Rouen  
10 place Saint-Vivien  
76000 ROUEN  
Tél : 02 32 76 08 54

### 27 Halte Garderie Saint-Sever

2 rue Gadeau-de-Kerville  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 63 23 55



Rouen offre 736 places de crèche, soit 77 places de plus depuis 2008

### 21 Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Centre Social Saint-Vivien  
CAF de Rouen  
10 place Saint-Vivien  
76000 ROUEN  
Tél : 02.35.98.63.00

(Assistant(e)s maternel(le)s du secteur rive droite)

### 4 Les Lieux d'Accueil Parents Enfants

La Récréation  
30 rue Newton  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 61 02 79

### 28 Farandoles

54 rue d'Amiens  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 15 16 67

D'autres lieux d'accueil des familles et de leurs enfants en vue d'un soutien à la parentalité sont disponibles sur le site du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (R.E.A.A.P.): [www.reaap76.fr](http://www.reaap76.fr)



**Direction  
des Temps de l'Enfant  
Service de la Petite Enfance**  
Hôtel de ville  
place du Général-de-Gaulle  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 08 86 50

